



ASSURANCE MOBILE HOME

Comparez les 3 formules Mobile home

En fonction de votre type de bien correspond une formule adaptée

VOS GARANTIES	Résidence donnée en location ou inhabitée	Résidence secondaire	Résidence principale
VOS GARANTIES HABITATION			
Incendie et Événements assimilés	●	●	●
Dommages électriques à l'installation de l'habitation	●	●	●
Choc de véhicules	●	●	●
Bris de vitres	●	●	●
Dégâts des eaux	●	●	●
Événements climatiques	●	●	●
Catastrophes Naturelles	●	●	●
Catastrophes Technologiques	●	●	●
Actes de terrorisme et attentats	●	●	●
Vol		●	●
VOS GARANTIES COMPLÉMENTAIRES			
Perte d'usage de votre habitation	●	●	●
Frais annexes	●	●	●
Dommages causés par les secours	●	●	●
VOS GARANTIES HORS DOMICILE			
Responsabilité location occasionnelle (Villégiature)			●
Mobilier hors domicile			●
VOTRE RESPONSABILITE CIVILE			
Responsabilité Civile Vie Privée			●
Responsabilité vis-à-vis des voisins et des tiers	●	●	●
Responsabilité de locataire	●	●	●
Responsabilité vis-à-vis de vos locataires	●	●	●
Défense	●	●	●
Recours			●
VOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE			
Assistance aux personnes	●	●	●
Renseignements juridiques	●	●	●

Pour connaître le détail et les modalités des garanties, reportez-vous aux Conditions générales du contrat Mobile home et constructions légères.